

REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE



Préambule : l'association loi 1901, Hostellerie de la Tour (HDLT), créée le 17/10/2020, déclarée en préfecture, JO 24/11/2020, RNA W582003980, SIRET 891498560 00012 et APE 9499Z, organise le festival Nature en Livres – une écopoétique de villages en 2023 pour sa troisième édition. Son siège social se situe à l'adresse suivante : place de l'Eglise, 7 rue du Commerce 58190 Monceaux-le-Comte.

Article 1 : catégories de candidats

Le concours se décline en trois catégories :

- **Jeunes : de 11 à 17 ans inclus**
- **Adultes amateurs**
- **Auteurs édités (à compte d'éditeur)**



La participation des structures de rattachement (bibliothèques, écoles, centres sociaux, ou autres associations) est bienvenue. Ces entités peuvent animer un groupe, voire solliciter l'HDLT pour un atelier Lecture-Ecriture. Pour l'inscription en ligne, les candidats devront s'inscrire à titre individuel, mais penser à mentionner le nom de la structure et les coordonnées de leur référent.

Article 2 : modalités pratiques

- Le poème, composé en police Arial 12 simple interligne, aura une longueur minimale de 15 lignes et maximale de 2 pages.
- Il sera enregistré au format pdf et déposé sur la page dédiée du site internet du festival (onglet « concours ») :

<https://natureenlivres.fr/>

- à partir du 29 mars 2023 à 00h01 et jusqu'au :
 - **31 mai** minuit pour les Jeunes de 11 à 17 ans inclus
 - **13 juin** minuit pour les Auteurs déjà édités à compte d'éditeur
 - **13 juillet** minuit pour les AdultesLes dates et heures françaises de connexion faisant foi.

- Il ne comportera aucune indication permettant d'identifier son auteur, il sera accompagné d'une page de garde spécifiant :



REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE

Nature en Livres 2023



- les nom, adresse et modalités de contact (mail, téléphone) du candidat,
- la catégorie pour laquelle il candidate,
- le titre ou les premiers mots du poème présenté,
- le nombre de signes (espaces compris) du poème.

Article 3 : thème, forme, genre, langue

- Le thème retenu pour les trois catégories est : « **LE CIEL - de l'infini au minuscule** »
- La forme poétique est laissée à l'appréciation des auteurs : versification traditionnelle, vers libres ou poème en prose (en respectant les limites de l'alinéa 1 de l'article précédent).
- Tous les genres sont possibles : fable, allégorie, élégie, satire, discours, plaidoyer...
- Des suggestions de lecture peuvent-être faites par les relais du concours, afin de stimuler l'imagination des auteurs (en particulier des plus jeunes). L'association Hostellerie De La Tour en propose sur son site (onglet lectures thème 2023).
- Le jury attire l'attention des participants sur la vérification nécessaire de l'orthographe.
- Le poème proposé peut être rédigé en français ou en allemand. S'il l'est en langue allemande, il sera accompagné de sa traduction en français, mais c'est la version allemande qui sera réputée concourir.
- Le poème proposé n'aura ni plagié ni copié aucune œuvre déjà publiée.
- Le ou la candidat(e) certifie également que sa production ne contient aucun élément à caractère raciste, sexiste, homophobe ; à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ; contraire à la réglementation ; de nature à porter atteinte au droit à l'image ou au respect de la vie privée.
- Le texte présenté ne devra pas avoir été primé ou distingué même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires. Inédit, il n'aura jamais été publié sur support papier (une mise en ligne sur un blog personnel ou sur les réseaux sociaux est tolérée.)



Article 4 : jury, proclamation des résultats, remise des prix

- **Concours de poésie organisé sous la Présidence d'honneur de Jean-Pierre LUMINET, poète et astrophysicien.**
- **Jury présidé par Alain KEWES**, auteur, nouvelliste et éditeur, composé aussi de :
 - Gertrude DODART Présidente de l'association Hostellerie de la Tour
 - Christine AYROULET de la librairie Le Millefeuille à Clamecy
 - Philippe DEPALLE, rédacteur en chef du Journal du Centre
 - Un ou plusieurs représentants (F/H) :
 - *De La Société artistique et scientifique de Clamecy*
 - *De la nature et de la biodiversité issus Bourgogne Franche Comté Nature, le Parc Naturel régional du Morvan, et l'association Humanité et Biodiversité*
 - *Du livre et à l'écriture par le biais de la Fédération nationale des maisons des écrivains et des patrimoines littéraires*
 - *De la Maison de la Rhénanie-Palatinat à Dijon*

REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE

Nature en Livres 2023

- des collèges de Lormes, Varzy et Corbigny, s'ils sont partenaires du festival
 - du Réseau Intercommunal des Bibliothèques de la Nièvre
 - des Services de l'Etat pour l'Education, la Jeunesse et les Sports
- **La remise des prix** aura lieu les samedis
 - 17 juin 2023 pour les jeunes
 - 1^{er} juillet pour les auteurs
 - 5 août pour les adultes**à 16H00 à Monceaux-le-Comte**



Tous les participant(e)s recevront une invitation pour la remise des prix. Les nominé(e)s. recevront une invitation individuellement. Pour le bon déroulement de la cérémonie de remise des récompenses, leur présence est fortement souhaitée.

- Trois prix seront remis pour chaque catégorie :
 - Pour les jeunes, les prix **Etoiles**
1. SIRIUS. 2. BETELGEUSE 3. VEGA
 - Pour les auteurs édités, les prix **Constellations**
1. ORION. 2. ANDROMEDE. 3. PEGASE
 - Pour les adultes, les prix **Muses**
1. URANIE 2. CLIO. 3. EUTERPE



Les noms des prix ont été attribués par Jean-Pierre LUMINET.

- En outre, il peut être décerné un ou plusieurs prix Coups de cœur: un **Prix spécial Jean-Pierre LUMINET** et/ou un **Prix spécial du JURY** pour récompenser une œuvre particulièrement intéressante.
- Les critères de choix du jury seront le respect des contraintes et du thème, la qualité littéraire, l'originalité mais également le style, et la maîtrise de la langue.
- Les délibérations du jury, sur les poèmes anonymés au préalable, sont confidentielles. Les prix sont décernés à la majorité des membres. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury n'a pas à motiver ou à justifier ses choix.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'événement si les circonstances l'exigent.

Article 5 : nature des prix, publication des œuvres et droits afférents

- Les lauréats (H/F), par catégorie recevront des bons d'achat, des livres, des produits locaux, des places de spectacles de la part des partenaires du concours de poésie Nature en Livres 2023 pour une valeur symbolique de 30 euros.
- Les textes primés seront publiés dans Le Journal du Centre.
- Ils pourront, également, être publiés et exposés dans des revues, salles d'expositions et sites internet de l'association Hostellerie de la Tour et des partenaires du concours.



REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE

Nature en Livres 2023

- Les œuvres pourront faire l'objet d'une brochure éditée ultérieurement.
- Les participants (H/F) (ou les représentants légaux des candidats mineurs) autorisent l'HDLT à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du Concours de poésie Nature en Livres 2023, sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur, et ce pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours.
- Les participants acceptent par avance que les photographies et autres supports audiovisuels captés lors de la remise officielle des prix soient utilisés à des fins publicitaires ou rédactionnelles par l'HDLT ou ses partenaires médias lors de tout reportage écrit, photographique ou audiovisuel sur le Concours.
- Cette autorisation exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. L'auteur reste propriétaire et totalement libre de l'usage ultérieur de son œuvre.
- Les données personnelles des participants (H/F) (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, etc.) sont récoltées par l'HDLT et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers. Par application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants (H/F) disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel les concernant.
- Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016), les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant.



Article 6 : autres lois et règlements

- La participation implique l'acceptation de ce règlement.
- Tout poème envoyé est considéré définitif. Il ne sera pas susceptible d'être modifié.
- Le présent Concours est soumis à l'application de la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Concours doivent être formulées au plus tard trois mois après la date limite de participation au Concours, sur demande écrite à l'association HDLT. En cas de désaccord sur l'application ou l'interprétation du Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent localement, soit celui de Nevers.



En cas de difficulté, prendre contact avec l'association Hostellerie de la Tour
Tel : 06.83.48.73.56 / email : concoursdepoesie@natureenlivres.fr